

La Suisse dit "Oui" à l'interdiction de se dissimuler le visage

Trois votations en Suisse avec deux résultats justes

Olaf Wientzek, Maëwa Dutuit-Sauter

Le 7 Mars dernier a eu lieu le référendum suisse sur trois sujets : l'interdiction de dissimuler le visage dans l'espace public, un accord de partenariat économique avec l'Indonésie et une proposition de loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE). Les deux premières initiatives furent acceptées de justesse, tandis que la LSIE fut rejetée. Les électeurs ont suivi les recommandations du Conseil fédéral pour le vote concernant le libre-échange. Le taux de participation se situait à 51.3%.

L'interdiction de dissimuler le visage dans l'espace public, aussi appelée « initiative contre la burka » a été source de débat. Mais ces discussions ne sont tout de même pas aussi virulentes que les discussions d'il y a 12 ans, sur le référendum pour l'interdiction des minarets. Les observateurs ne s'attendent pas à des répercussions concrètes à travers l'interdiction de se dissimuler le visage.

Un oui de justesse à l'interdiction de se dissimuler le visage

L'initiative pour l'interdiction de se dissimuler le visage avait déjà été déposée en septembre 2017 par des membres de l'UDC, plus particulièrement par le Comité d'Egerkingen. Déjà en 2009 ce comité, fondé en 2005, avait lancé l'initiative pour l'interdiction des minarets, qui avait été clairement acceptée (à 57,5%), créant une réaction médiatique mondiale. Le but de

l'initiative actuelle est d'interdire le fait de se dissimuler le visage dans l'espace public. Mais avec comme exception les lieux de cultes, les pratiques culturelles, la santé, les conditions climatiques ou la sûreté. L'initiative visait surtout les personnes portant la burka et le niqab. Mais furent aussi ciblés par l'initiative : les hooligans ou les manifestants masqués.

Le Conseil fédéral et l'assemblée fédérale s'étaient préalablement prononcés contre l'initiative et firent une contreproposition : les personnes devaient seulement montrer leurs visages aux autorités, si une identification était nécessaire. En plus, des mesures étaient prévues pour renforcer le droit des femmes. Ces contrepropositions auraient été mises en place en cas de rejet de l'initiative du Comité d'Egerkingen.

En plus de l'UDC, la tête de l'UDF¹ s'est prononcée sur l'interdiction de se dissimuler le visage. Les autres grands partis de gauche et du centre-droite ont rejeté l'initiative. Même le « Centre »², associé au Parti populaire européen, a rejeté l'initiative après un vote interne des dirigeants et dirigeantes des partis cantonaux (22:8). Leur argument étant que : la contreproposition aurait été plus efficace. Ni le Centre, ni le PLR ont mené une campagne agressive contre l'initiative.

Il existait déjà une interdiction de se dissimuler le visage dans deux cantons : Saint-Gall et le Tessin. A cette interdiction s'ajoute celle de se couvrir le visage

¹ L'UDF (Union Démocrate Fédérale) est un parti conservateur, nationaliste, défenseur des valeurs chrétiennes et euro sceptique. Ils obtiennent 1% des voix au niveau national

² Fusion entre les chrétiens démocrates (PDC) et le petit parti centriste PBD en 2021

pour les événements sportifs et manifestations dans 15 cantons.

Malgré le rejet par les dirigeants des partis de gauche et du centre droite, certains politiciens de ces partis ont soutenu l'initiative. Avant le vote, des sondages ont aussi témoigné de ce phénomène. Seulement les électeurs des partis de gauche et des verts ont rejeté clairement l'initiative dans les sondages. Les résultats étaient mixtes pour les libéraux verts, les centristes et le PLR. Seulement après que les partisans pour une interdiction de la burka soient en première position dans les sondages, s'est dessinée fin février une course très serrée. Mais cela restait incertain pour atteindre la majorité des cantons.

Il fut vite clair, dimanche, que cela allait suffire pour une majorité de justesse : 51,2% des suisses se sont prononcés en faveur de l'initiative. Observable aussi dans la majorité des cantons (seulement Bern, Zürich, Genève, les Grisons, Appenzell Rhodes-Extérieures et Bâle-Ville ont voté contre) : les partisans de l'initiative dominaient les opposants, ce qui était nécessaire pour la majorité cantonale. Environ 60% a été atteint à Schwytz (60,2%), Tessin (60,5%) et de manière inattendue aussi dans le canton Romand sociale-démocrate du Jura (60,7%). Remarque : dans la Suisse alémanique le oui était à 50,1% tandis qu'en Suisse Romande il se situait nettement plus haut à 53,1%. De manière générale, un soutien plus fort dans les campagnes que dans les villes (60%) s'est distingué. A Bern et Zürich l'initiative a été soutenue à seulement un-tiers, à Genève environ à 44%.

Lors de l'enquête post-électorale il fut clair que 56% des hommes et 49% des femmes ont voté pour l'interdiction de se dissimuler le visage. Seulement la catégorie des 18 à 34 ans a rejeté l'initiative. Elle a atteint la majorité dans toutes les autres tranches d'âges. 80% des électeurs Verts et PS ont voté contre l'initiative, mais aussi 70% des Verts libéraux. Pour les électeurs centristes (53%), PLR (58%), une majorité pour l'initiative s'est distinguée, et à majorité chez l'UDC (91%).

D'après la conseillère fédérale et la ministre de la justice, Karin Keller-Sutter (PLR), les cantons ont main-

tenant l'obligation, durant les deux prochaines années, d'instaurer une interdiction de se dissimuler le visage. Les cantons doivent-ils produire des lois individuelles ou cela est-il du ressort de la Confédération? Cela est encore contesté par la majorité des experts.

Analyse

Les parallèles avec l'initiative de 2009 sont limitées malgré le fait qu'elles viennent toutes les deux du comité d'Egerkingen.

L'intérêt pratique du vote doit encore être démontré. L'idée principale est de limiter le nombre de femmes portant le niqab ou la burka (surtout les converties). Une question demeure : comment cette décision va impacter le tourisme montant des pays du monde arabe. Le vote est surtout symbolique et est interprété comme un signal conséquent contre l'Islam politique.

L'initiative contre les minarets était différente de cette initiative : le soutien ne venait pas que de l'UDC et d'autres parties partageant les mêmes couleurs politiques. Cette fois des représentants du PLR, du Centre mais aussi du camp de gauche, ont soutenu l'initiative. Beaucoup de féministes ont soutenu un rejet de l'initiative mais certaines ont laissé transparaître un soutien pour l'initiative. L'interdiction de se dissimuler le visage ne peut donc pas être qualifiée d'une obsession venant seulement du camp de l'UDC³. Malgré le fait que certaines affiches et éléments, pour la campagne pour l'interdiction de se dissimuler le visage, étaient questionnables.

Notable est que l'initiative a eu un franc succès en Suisse Romande, où souvent les initiatives de l'UDC sont vues avec un regard sceptique. En 2009 la Suisse Romande s'était en majorité prononcée contre l'interdiction des minarets.

Les observateurs sont surpris du résultat de l'initiative, à cause des diverses discussions en amont. Les opposants à l'initiative expliquent qu'elle combat un faux problème et instrumentalise la protection des femmes. Ce ressenti est plus fort en Suisse Alémanique. Le débat en Suisse Romande était visiblement influencé par les débats en France, particulièrement

³ Seulement 5% des questionnés ont expliqué qu'ils auraient accepté l'initiative si elles n'étaient pas venues du cercle de l'UDC

quelques mois après l'assassinat de Samuel Paty par un islamiste.

La Suisse n'est pas seule en Europe concernant l'interdiction de se dissimuler le visage. En outre, dans le passé, la cour européenne des droits de l'homme n'avait pas contesté les décisions de la France d'introduire une telle mesure.

La conseillère fédérale Keller-Sutter qui s'était prononcée contre l'initiative précisait après la décision que cela ne concerne pas les 400 000 musulmans du pays. Il n'y a pas encore de signes visibles qui pourraient témoigner d'une insécurité pour les musulmans du pays. Mais il reste encore à voir si le succès de l'initiative va en encourager d'autre, qui pourrait avoir des conséquences plus fortes que l'interdiction de se dissimuler le visage.

Un non catégorique contre l'identification électronique (E-ID)

L'acceptation de la loi fédérale sur les services d'identification électronique (E-ID) aurait pu simplifier l'identification des personnes sur internet, dans le domaine de l'administration électronique mais aussi pour les activités commerciales en ligne. Un désaccord n'était pas seulement présent pour le E-ID mais aussi sur le droit de partage de cette identification. L'E-ID aurait dû être mis en place avec la participation des entreprises privées. Certaines entreprises privées auraient dû livrer des solutions pour l'identification électronique afin que les banques ou compagnies d'assurances puissent fournir « des passeports digitaux ». La Confédération aurait eu un rôle de fournisseurs de données étatiques.

Les opposants à l'initiative ont demandé que l'état joue un rôle essentiel pour la protection de données. Le PS, les Verts et les Verts libéraux se sont positionnés sur un non clair. Le centre droite a recommandé l'approbation. La présentation de l'initiative avait obtenu au parlement un oui clair.

Les suisses ont clairement rejeté l'initiative, avec seulement 36.5% de oui. Dans aucun canton la barre d'acceptation a dépassé les 45%. Le taux d'acceptation était même en dessous de 30% à Bâle-Ville.

Analyse

Le rejet net de l'initiative n'est pas forcément à mettre en lien avec un rejet de la digitalisation de la part de la population mais plutôt à un manque de clarté vis-à-vis de l'utilisation et la portée de données récoltées. Une communication peu claire fut critiquée ainsi

que le questionnement sur la valeur ajoutée d'une telle initiative et l'implication des acteurs privés. En conséquent, une nouvelle proposition est en train d'être travaillée, le non à l'initiative a mené à un retard pour une potentielle introduction d'une E-ID.

Un oui de justesse pour un accord de partenariat économique avec l'Indonésie

Les suisses ont aussi votés sur l'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie. Cet accord baisse de manière considérable les droits de douanes pour l'export et import. La diminution des droits de douanes demeure négligeable, malgré un montant à plusieurs dizaines de millions, comme l'Indonésie compte comme un marché en pleine croissance. La controverse envers la baisse des droits de douanes s'est fait ressentir dans la baisse des taxes pour l'huile de palme indonésien. Les opposants indiquent que cela peut mener à des problèmes environnementaux et des atteintes aux droits humains. D'autres opposants ont montré leur scepticisme envers de nouveaux contrats commerciaux. Parmi les grands partis, les socialistes et les Verts ont rejeté les accords, mais des intérêts divergents se sont distingués.

Le Conseil fédéral, le PLR, le centre, l'UDC et les Verts libéraux étaient des partisans de l'accord. Mais ils ont précisé que malgré les avantages économiques considérables pour les deux pays, il ne fallait pas perdre de vue les règles de durabilité pour l'environnement et les droits humains (un doute est émis sur l'application de ces principes). Une baisse des tarifs douaniers pour l'huile de palme sera surement effectuée si la production respecte les règles de durabilité environnementale.

Le résultat du vote plutôt juste, avec 51,6% d'acceptation, a surpris les partisans. On a pu observer pour cette initiative, au contraire des deux autres initiatives, le phénomène du "Röstigraben" (barrière de Röstli) entre la Suisse Alémanique (55% d'acceptation) et la Suisse Romande (39.5%). La Suisse italienne a accepté de justesse à 51%.

Classification

Malgré une atmosphère favorable aux échanges, les accords commerciaux ne sont plus un automatisme en Suisse. Le questionnement autour des règles de durabilité et comment les imposer sont un facteur

grandissant dans les décisions. Les partisans des accords de libre-échange ont visiblement du mal à faire accepter leurs arguments face aux campagnes intensives des opposants, qui s'appuient sur des images fortes et parfois même des scénarios inspirant la peur. Ce vote est un avertissement pour le Conseil fédéral face aux prochaines votations en préparation sur les accords entre la Suisse et le Mercosur. Cet accord serait d'une grande importance économique.

La votation d'un point de vue du centre et du Conseil Fédéral

Pour deux des trois votations, les suisses ont choisi de ne pas suivre les recommandations du Conseil fédéral. D'habitude, l'inverse est plutôt observé. Malgré tout, tirer une conclusion sur un possible scepticisme vis-à-vis du gouvernement serait trop tôt et exagéré. Les résultats des accords avec l'Indonésie et le E-ID montre qu'il faut investir plus de moyen dans les campagnes pour les thèmes concernant la durabilité et la digitalisation.

Même pour le parti partenaire du PPE, « Le Centre», le vote de dimanche a également été mitigé, en ce qui concerne les propositions au niveau national. Dans un cas sur trois seulement, l'électorat a suivi la recommandation de la direction du parti. L'adoption de l'accord de libre-échange a été saluée, la conseillère nationale du Centre, Elisabeth Schneider-Schneiter, y voyant un signal important pour les petites et moyennes entreprises.

Ce dimanche a été particulièrement difficile pour le PLR conservateur : les dossiers sur lesquels les électeurs ont voté contre la recommandation du Conseil fédéral relèvent tous deux de la compétence de la ministre de la Justice Karin Keller-Sutter (PLR). Une défaite inhabituelle pour la conseillère fédérale, qui a également obtenu gain de cause dans les dossiers difficiles jusqu'à présent. Le parti a également subi quelques défaites douloureuses lors d'élections au niveau cantonal (Genève, Soleure) le même jour.

Intéressant : L'électorat n'a suivi aucune recommandation des partis : l'UDC et les Vert libéraux ont "gagné" dans deux des trois votes.

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Dr. Olaf Wientzek
Directeur Dialogue Multilatéral Genève
Coopération européenne et internationale
www.kas.de
olaf.wientzek@kas.de



Der Text dieses Werkes ist lizenziert unter den Bedingungen von „Creative Commons Namensnennung-Weitergabe unter gleichen Bedingungen 4.0 international“, CC BY-SA 4.0 (abrufbar unter: <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.de>)